



Indemnités mi temps thérapeutique

Par Chris2217

Bonjour,

Es ce qu en étant à mi temps thérapeutique, on est perd de l' argent ou la CPAM complète afin d' avoir 100% du salaire ?

Par avance merci pour vos réponses

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mi-temps est comparable à un arrêt de travail sur la moitié du temps: la CPAM vous verse des IJSS, complétées éventuellement par votre prévoyance. Le complément peut être à 80% ou 90% ou 100% selon le contrat de prévoyance.

Par kang74

Bonjour

Un temps partiel thérapeutique est indemnisé d'au maximum le montant d'une indemnité journalière .

Par de là, oui votre travail à temps partiel est complété par les IJSS dans la limite de votre salaire habituel ; chaque mois votre employeur enverra une attestation de salaire en ce sens .

NB : Il faut un petit peu de temps pour qu'il se mette en place niveau indemnisation de par le décalage de paiement des IJSS .